



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER

Pôle des affaires institutionnelles

Affaire suivie par :

BOURDET Matthieu

Téléphone : 05 61 55 66 06

daji.elections@univ-tlse3.fr

DEPÔT DE LISTE DE CANDIDATS – COLLEGE A
Election des représentants au conseil de l'OMP

CONSEIL : CONSEIL DE L'OMP		S'il y a lieu, AGRAFEZ ICI LE LOGO. N'oubliez pas de l'envoyer également à l'adresse daji.elections@univ-tlse3.fr
DATE DU SCRUTIN : MARDI 5 NOVEMBRE 2024		
COLLEGE : A		
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR : 4		
<u>DENOMINATION DE LA LISTE :</u>		
<u>Appartenance, soutien :</u> (S'il y a lieu)		
<u>Délégué de liste :</u>		
<u>Coordonnées téléphonique mobile délégué :</u>		
<u>Coordonnées mail délégué :</u>		
(Représentant la liste lors du comité électoral consultatif qui examinera l'irrecevabilité des candidatures, le cas échéant)		
N° d'ordre	CANDIDATS	
1	NOM Prénom : Composante :	
2	NOM Prénom : Composante :	
3	NOM Prénom : Composante :	
4	NOM Prénom : Composante :	

Je soussigné,

Nom et prénom du déposant :

Atteste de la présentation des cartes professionnelles de tous les candidats inscrits sur cette liste.

Fait à, le / /

Signature :

"Lu et approuvé"

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
(A remplir par l'administration)

Date et heure de dépôt :

Cachet et signature :

Les informations recueillies par le Pôle des affaires institutionnelles de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la DAJI, en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Pôle des affaires institutionnelles (PAI), Université Toulouse III – Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

INFORMATIONS

Conformément à l'article D. 719-22 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire, **chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Documents à fournir, outre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :

1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.**
2. Pour l'élection des représentants des personnels, les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité au déposant de la liste qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle. La présentation de cette pièce doit également être portée au dossier de candidature.

S'il y a lieu :

3. Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la **preuve écrite de cette appartenance ou soutien** sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association).
4. Si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : gestionrh.ums@obs-mip.fr

Les listes peuvent être incomplètes :

- **Les listes peuvent être incomplètes, compte tenu de l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe posé à l'article L. 719-1 du code de l'éducation, les listes comportant qu'un seul nom sont irrecevables.**

Conseil et collège	Sièges à pourvoir	Nombre de candidats sur la liste	
		minimum	maximum
Conseil de l'OMP Collège A	4	2	4